

Le déficit des retraites complémentaires françaises se réduit en attendant l'unification au 1er janvier 2019



"Le déficit technique des régimes" (différence entre les ressources et les charges, hors produits financiers / placement des réserves) s'établit à 3,5 milliards d'euros, contre un peu moins de 4,2 milliards en 2016.

Ces résultats sont "en amélioration par rapport à la trajectoire fixée par les partenaires sociaux" en 2015, grâce à la "reprise de l'économie française" et un "dynamisme des cotisations plus élevé". "On avait une projection de déficit technique en 2019 autour de 5 milliards". "Pour autant", la persistance des déficits "justifie la mise en oeuvre" des mesures adoptées en 2015.

En octobre 2015, le patronat et trois syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC) ont signé un accord d'incitation aux salariés de travailler plus longtemps pour éviter l'épuisement des réserves des deux régimes d'ici 2018.

Cet accord a acté la mise en place d'un système de bonus-malus et prolongé de trois ans la moindre revalorisation des pensions en les sous-indexant d'un point par rapport à l'inflation. Une clause les empêche de baisser complètement.

Un nouveau régime unifié, réunissant l'Agirc et l'Arrco, est par ailleurs prévu au 1er janvier 2019 aux termes d'un accord trouvé .

source : directeur général de l'Agirc-Arrco, François-Xavier Selleret, lors d'un point presse.